



PROGREEN

Carnet
D'ENTRETIEN

TONDEUSES THERMIQUES PROGREN



Garantie
ans

5

**AVEC PROGREN
TONDEZ DÉTENDU !**

Nous vous remercions
pour votre confiance et
nous vous souhaitons
une entière satisfaction
lors de l'utilisation de
votre tondeuse PROGREEN.



Ce carnet de garantie et d'entretien vous informe sur la **garantie 5 ans*** et vous permet de conserver un suivi de la maintenance de votre matériel.

En plus de la garantie constructeur de 3 ans, votre magasin vous propose une extension de garantie de **2 ans supplémentaires***. Pendant **5 ans**, les pièces sous **garantie** et la **main d'œuvre** sont donc prises en charge par votre magasin.

Pour ce faire, vous devez attester de la réalisation de **2 entretiens périodiques obligatoires**, par nos ateliers de Service Après-Vente. La garantie ne couvre pas les pièces d'usure ou consommables*.

Si vous rencontrez un quelconque souci avec votre matériel, nos **Magasin Vert / LaMaison.fr / La Maison Point Vert / Point Vert** sont à votre disposition pour vous conseiller et vous donner entière satisfaction.



CERTIFICAT DE GARANTIE

RÉFÉRENCE DE VOTRE MATÉRIEL

TYPE (voir plaque signalétique châssis) : _____

N° de produit* (7 Art.N.) (voir plaque signalétique châssis) : _____

N° de série* (3 s/n) (voir plaque signalétique châssis) : _____

N° de moteur (voir plaque signalétique moteur) : _____

Date d'achat* : / /

VOS COORDONNÉES

N° CARTE FIDÉLITÉ : _____

Nom* : _____ Prénom* : _____

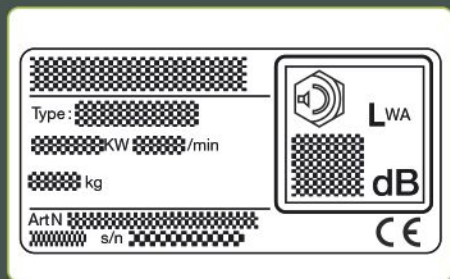
Adresse* : _____

Code postal* : _____ Ville* : _____

Téléphone* : _____ E-mail* : _____

*: Champ obligatoire

VOS RÉFÉRENCES SONT ICI



PLAQUE SIGNALÉTIQUE CHÂSSIS



PLAQUE SIGNALÉTIQUE MOTEUR

Signature du client

Cachet ou signature du SAV / magasin

NOS CONSEILS

LE CARBURANT

- Nous vous recommandons l'utilisation d'un carburant 4 temps prêt à l'emploi.
- Utilisez de l'essence sans plomb 95 ou 98, fraîche et propre.
- L'essence sans plomb est à conserver dans un jerrican prévu à cet effet (norme UN). A stocker dans un endroit sec et aéré, en évitant les forts écarts de températures. Vous pouvez utiliser un stabilisant pour une meilleure conservation de votre essence.
- Ne mélangez pas l'huile et l'essence.
- Pour lutter contre l'usure, garantir un bon démarrage et une lubrification optimale des moteurs 4 temps, nous vous conseillons l'huile moteur 4 temps PROGREEN.



Huile moteur 4 temps Progreen

Essentielle pour les moteurs.
Une protection optimale
pour vos machines.
Existe en 0,6 litre et 2 litres.

AVANT D'HIVERNER VOTRE MATÉRIEL

- Vidangez complètement le réservoir d'essence et faites tourner le moteur jusqu'à ce qu'il s'arrête.
- Nettoyez bien votre matériel.
- Enlevez la bougie.

D'UTILISATION

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

- Portez un équipement minimum : paire de gants, chaussures épaisses, casque anti-bruit ou bouchons d'oreilles.
- Éloignez les animaux et les personnes de votre surface de travail.
- Ne modifiez jamais les sécurités « homme-mort ».
- Vérifiez le niveau d'huile avant de démarrer.
- Vérifiez ponctuellement le filtre à air et dépoussiérez-le si besoin.
- Nous vous conseillons de **nettoyer régulièrement** le **carter de coupe** afin d'éliminer tous les résidus de tonte : cela augmentera la durée de vie de votre tondeuse.



Norme : EN 388 classe 3242X

Gants motoculture Teragile

Paume polyuréthane nylon avec coussinet de renfort. Dos polyester. Tailles 8 à 11.

Retrouvez toute notre gamme d'équipements de protection individuelle Fortec dans nos magasins.



SUIVI D'ENTRETIEN

1^{ER} ENTRETIEN DANS UN DE NOS ATELIERS**

Entretien à effectuer entre le **1^{er} novembre et le 31 janvier** avant la fin de la **première année** d'achat du matériel.

Cet entretien valide les **2^{ème} et 3^{ème} années de garantie.**



DATE : / /

Cachet ou signature du SAV / magasin

2^{EME} ENTRETIEN DANS UN DE NOS ATELIERS**

Entretien à effectuer entre le **1^{er} novembre et le 31 janvier** avant la fin de la **troisième année** d'achat du matériel.

Cet entretien valide les **4^{ème} et 5^{ème} années de garantie.**



DATE : / /

Cachet ou signature du SAV / magasin



*Voir les conditions générales de l'extension de garantie en pages 6-7.

**L'entretien doit être réalisé dans l'un des ateliers des magasins Magasin Vert, LaMaison.fr, La Maison Point Vert ou Point Vert.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'EXTENSION DE GARANTIE 3 + 2 ANS PROGREEN

1 • Peuvent bénéficier de l'extension de garantie de 2 ans, les tondeuses thermiques de la marque Progreen. L'utilisation du matériel Progreen à titre professionnel ne peut être soumise à cette extension de garantie.

2 • Durée de la garantie : les matériels visés à l'article 1 bénéficient de la garantie légale constructeur d'une durée de 3 ans, à compter de la date d'achat du matériel. Cette garantie peut être portée à une durée de 5 ans. Cette extension de garantie s'appliquera si les conditions générales sont remplies. La garantie commence toujours à courir à compter de la date d'acquisition du matériel.

3 • Couverture de la garantie : la garantie est limitée à l'échange ou la réparation des pièces reconnues défectueuses par nos ateliers / magasins, frais de main d'œuvre inclus, à l'exclusion de tout frais de déplacement ou de tout autre dommage. Tout échange ou réparation pendant le délai de garantie n'a pas pour effet de la prolonger.

4 • Conditions de garantie : l'application de l'extension de garantie Progreen est subordonnée à la réalisation de 2 entretiens périodiques effectués par le service après-vente d'un de nos magasins. Ces opérations doivent être validées par le magasin sur le carnet d'entretien remis au client. Pour toute demande de garantie, le carnet d'entretien sera exigé.

5 • Sont exclues de la garantie :

- les pièces d'usure et les pièces considérées comme consommables (telles que ampoules, batteries, boîtes de traction, bougies d'allumage, câbles, caoutchouc de fraises et pneumatiques, carburants, cordes de lanceur, courroies, filtres, fusibles, garnitures de frein et d'embrayage, joints de maintenance, lames et disques de coupe, protection roue, liquide de refroidissement, lubrifiants, cordes de plateau, sièges, support de lames, toiles de bac...);
- les pièces modifiées, réparées en dehors de l'atelier d'un de nos magasins (Magasin Vert / LaMaison.fr / La Maison Point Vert / Point Vert).

Sont également exclus de la garantie les dysfonctionnements, détériorations ou avaries résultant :

- d'une utilisation anormale, déraisonnable, inadéquate, ou dans un environnement inadapté ;
- d'un défaut d'entretien, ou du non respect par le client des instructions fournies en ce qui concerne l'utilisation ou l'entretien du matériel ;
- d'une usure normale ;
- d'un défaut de surveillance, de toute négligence ou erreur de manipulation ;
- d'une destruction volontaire ou accidentelle qu'elle soit totale ou partielle (vol, incendie, chute, choc, dégât des eaux...);
- d'un changement d'affectation par le client ou d'interventions techniques non autorisées (notamment en cas de démontage, réparation et/ou modification par le client lui-même) ;
- de l'emploi de pièces détachées non-agrèées et/ou de l'utilisation de carburants ou lubrifiants non adaptés aux spécificités du matériel ;
- d'un cas de force majeure ou de toute autre cause non imputable à un défaut de fabrication ou de conception.

6 • Responsabilité du client : le client est responsable de l'entretien de son matériel. Il doit pouvoir fournir le carnet d'entretien. Il est interdit de modifier ou de supprimer les organes de sécurité. Il est impératif de lire attentivement le manuel d'utilisation et de se familiariser avec le matériel.

7 • Mise en œuvre de la garantie : toute réclamation au titre de la garantie décrite ci-dessus sera soumise au service après-vente d'un de nos magasins, à charge pour le client de remettre la facture d'achat du matériel et le carnet d'entretien. Le client s'engage à ne jamais procéder à la dépose ou démontage, par lui-même ou par un tiers, du matériel défectueux, sans l'autorisation expresse d'un de nos magasins ou par le constructeur. A défaut, le client supportera seul les conséquences des dysfonctionnements de son matériel, sans pouvoir rechercher la responsabilité du magasin ou du constructeur. En cas de panne avérée et consignée, l'atelier de service après-vente pourra opter pour la réparation ou le remplacement de la ou des pièces défectueuses. Les pièces sont remplacées en fonction des spécifications et non de la marque ou du modèle.



NOUS NOUS ENGAGEONS

Nous vous simplifions la vie :



Mise en route de votre matériel



Aide au chargement



Livraison à domicile*



Atelier Express*



Service après-vente



Location de matériel*

* Non valable dans certains magasins, merci de vous renseigner à l'accueil.



Magasins franchisés indépendants. Photos non contractuelles sauf erreur typographique. Les articles de ce catalogue ont été commandés dans des quantités que nous estimons suffisantes. Si toutefois un article venait à manquer, veuillez le commander à notre bureau réception. Ce produit ou un produit similaire vous sera fourni dans les meilleurs délais au même prix, sous réserve de livraison de nos fournisseurs. RCS Nantes 333 565 075 000 20. Crédit photos : Gettyimages. Ne pas jeter sur la voie publique. 22562 - APEX

Retrouvez tous nos outils de jardinage et d'entretien de la maison
sur le Guide Motoculture disponible en magasin ou sur notre site internet
magasin-point-vert.fr

Point
Vert 

Magasin
Vert 

La nature est notre métier